

LETTRE d'INFOS

> Juillet 2025

GRÉZ NEUVILLE



Mot du Maire

Dernière édition,

Il me tardait de pouvoir m'adresser à vous au travers de cet éditorial qui sera le dernier de notre mandat puisqu'il prendra fin en mars 2026. En effet comme nous le rappelle la loi, à compter du 1er septembre 2025 nous rentrerons dans la « période de réserve » en matière de communication, afin d'exclure toute propagande pré-électorale.

Je vais profiter de cette tribune pour faire une synthèse des principales actions de votre conseil municipal. Il est vrai que visuellement et fonctionnellement votre environnement n'a pas beaucoup évolué ces dernières années. En tant qu'administrés, vous vous posez des questions sur le travail effectué par votre conseil municipal et vous avez parfaitement raison. Cet éditorial est le bon moyen de vous rendre compte de notre travail. Je peux vous assurer que vos élus ont œuvré pour la réalisation d'un grand nombre d'études, de dossiers architecturaux, de demandes de subventions. Pas plus tard qu'en ce début de juin, nous avons même validé un « Avant-Projet Définitif » concernant la réhabilitation du complexe sportif. Après la salle A en 1986, la salle B de 2006, et si le chantier ne prend pas trop de retard, nous pouvons espérer un complexe rafraîchi et encore plus fonctionnel mis aux normes pour 2027/28 !

De la même façon, nous avons bien avancé sur l'ensemble immobilier qui s'implantera en lieu et place de l'ex-maison sur le parc de la mairie. Ce bâtiment, qui je vous le rappelle pourra accueillir en rez-de-chaussée deux à trois cellules commerciales voire une MAM en fonction des éventuels porteurs de projets. La construction de quelques logements est également envisagée. Cet espace matérialise notre volonté politique de créer une centralité facilement accessible, un espace de vie renforcé sur la commune.

Nous avons fait avancer notre projet de réfection de l'église voilà un an déjà, le cabinet d'architectes XV41 nous ayant rendu son étude de diagnostic. Nous allons prochainement recruter un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux nécessaires.

Le temps est parfois long mais nous n'avons d'autres choix que d'être patients ...

Une vie communale harmonieuse repose sur un triptyque composé de vous les habitants, des agents communaux et des élus. Chacun à sa part de responsabilité dans ce bel équilibre. A ce propos, nous tenions à remercier notre Directrice de mairie, Wendy PERCHE-DIBONGUÉ pour son excellent travail. Elle quittera notre région cet été. Elle a œuvré depuis cinq ans pour gérer ce bel équilibre tout en faisant son maximum pour appliquer les décisions des élus, qu'elle en soit ici remerciée.

Dans cette harmonie, la vie publique, la vie des élus doit aussi être exemplaire, elle doit se réaliser dans le respect. Nous avons choisi de servir l'intérêt général et particulièrement celui de Grez-Neuville, gageons qu'il en soit de même en 2026. Dans une actualité particulièrement marquée par le conflit et l'instabilité, notre engagement local pour le bien vivre ensemble prend tout son sens. Mon engagement dans la vie publique est avant tout de servir l'intérêt général et faire rayonner notre jolie commune dans le respect de tous. Il me semble primordial de faire perdurer cet état d'esprit dans l'avenir.

Avec ces quelques mots, je vous souhaite néanmoins à toutes et à tous un bel été que vous passiez vos vacances chez vous ou que vous voyagiez, vous saurez apprécier tous ces moments de regroupements familiaux indispensables à un bon équilibre.

Pascal CRUBLEAU

Sommaire

01 Vie municipale

02 Budget principal 2025

03 Urbanisme

04 Vie locale

05 Vie associative

06 Enfance Jeunesse

07 Temps forts

08 Vivre ensemble

+ Démographie : une commune qui continue d'évoluer

Suite au dernier recensement réalisé en 2024, Grez-Neuville compte désormais **1 457 habitants**. Cette année a été marquée par **14 naissances, 6 mariages et 5 décès**. Ces chiffres témoignent de la vitalité de notre commune et de la richesse des parcours de vie qui s'y croisent.

+ Sécurité civile : un Plan Communal de Sauvegarde révisé

Dans un souci constant de sécurité et de prévention, le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** a été mis à jour en 2025. Cette révision vise à améliorer la capacité de réaction de la commune en cas de situation exceptionnelle (intempéries, coupure d'énergie, incident majeur...).

Afin de renforcer ce dispositif, **nous recherchons des habitants volontaires pour devenir "référénts de quartier"**. Leur rôle : relayer les informations en cas d'alerte, aux côtés des élus.

Si vous êtes intéressé(e) pour jouer ce rôle ou si vous disposez de matériels utiles en cas d'urgence, merci de vous rapprocher de la mairie.

+ Cadre de vie : préparation de la visite du jury "Villes et Villages Fleuris"

Détentrice de **trois fleurs** dans le cadre du label **Villes et Villages Fleuris**, notre commune s'engage depuis plusieurs années pour valoriser son cadre de vie.

Le 7 juillet prochain, Grez-Neuville accueillera le jury départemental. Ce sera l'occasion de présenter les nombreuses actions menées tout au long de l'année en matière d'aménagement paysager, d'entretien des espaces publics et de fleurissement.

+ Personnel communal

Ils sont au service de la commune et contribuent à son bon fonctionnement. Ils sont agents techniques, agents administratifs, ou au service des familles et enfants de l'école la Garenne.

Service technique :

Denis Bordeau (responsable du service), Jimmy Boultoureau (agent polyvalent), Roger Voisin (agent polyvalent), Gaëtan Esnault (agent polyvalent), Isabelle Perrois (agent d'entretien)

Service administratif :

Wendy Perche Dibongué (départ prévu en août 2025), Karine Chauvin (adjointe administrative), Véronique Ledroit (comptable)

Ecole (ATSEM/TEMPS PERISCOLAIRE) :

Gaëlle Robert, directrice du temps périscolaire
Véronique Gaudin, ATSEM et resp. adjte du tps périscolaire
Anne Letourneau, ATSEM et agent périscolaire
Céline Leray, agent périscolaire
Anne Sophie Enard, agent périscolaire

Restauration scolaire :

Céline Leray, responsable de la restauration scolaire
Anne Letourneau
Anne-Sophie Enard
Liliane Remoue
Isabelle Perrois

+ Une commune connectée

La commune utilise l'application mobile Intramuros pour vous informer au quotidien sur votre commune.

Également, la commune dispose d'un nouveau site internet : <https://mairie-grez-neuville.com/fr/>

+ Démarches administratives

Le secrétariat vous accueille le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 12h00.

Carte nationale d'identité

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport peuvent être déposées dans toute commune équipée d'un dispositif de recueil de titres d'identité sans condition de domicile. Les mairies équipées les plus proches sont celles du Lion d'Angers et de Erdre-en-Anjou.

Urbanisme : ce qu'il faut retenir

Vous envisagez des travaux chez vous ? Ces travaux peuvent nécessiter **une autorisation préalable de la mairie**. Pour éviter toute mauvaise surprise, il est important de **se renseigner en amont**.

Parmi les exemples de travaux **soumis à autorisation** :

- Le remplacement d'une porte, d'une fenêtre ou de volets,
- La création ou modification d'une ouverture,
- La pose de panneaux solaires,
- L'installation d'un abri de jardin, d'une clôture ou d'un carport,
- Une extension, une surélévation, ou la construction d'un garage,
- Le ravalement de façade (notamment s'il modifie l'aspect extérieur du bâtiment).

Une **déclaration préalable** est exigée pour des travaux modifiant l'aspect extérieur, ou créant une surface de plancher entre **5 et 20 m²**, uniquement en Zone U (selon le Plan local d'urbanisme).

Un **permis de construire** est nécessaire au-delà de **20 m²**.

Selon la localisation de votre habitation, votre projet peut nécessiter **un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**, prolongeant par conséquent le délai d'instruction.

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme sont dématérialisées. Toutes les demandes doivent donc être déposées en ligne sur le Portail Usager Urbanisme à l'adresse <https://sve.sirap.fr>

En fonction de la nature du projet, le dossier est ensuite instruit par la commune ou transféré à l'administration du droit des sols (ADS).

Recensement militaire : une démarche obligatoire à 16 ans

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir :

- Participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- Passer des examens ou concours soumis au contrôle de l'État (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique, etc.),

- Être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Pièces à fournir en mairie :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- Le livret de famille des parents,
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Un justificatif de recensement vous sera remis à l'issue de la procédure : il est très important, **gardez-le précieusement**, aucun duplicata ne peut être réalisé.

Elections

A l'approche des élections municipales de 2026, si vous souhaitez voter, il est important de veiller à être inscrit sur la liste électorale. En cas de déménagement, nous vous invitons à vous inscrire rapidement dans la commune de votre nouveau domicile. L'inscription peut être réalisée sur le site servicepublic.fr

+ Tarifs 2025

Concessions funéraires

Concessions	Tarif unique	Durée de la concession
Terrain nu	300,00 €	30 ans
Cavurne aménagée	450,00 €	30 ans
Jardin du souvenir	- €	-

Concession terrain nu (enfant-12 ans) : gratuit

Droit de place et occupation du domaine public

Marché communal	
Tarif annuel par emplacement	90 € sans électricité
	150 € avec électricité
Food truck	
Tarif annuel par emplacement	90 € sans électricité
	150 € avec électricité
Fête foraine	
60 € (dont eau et assainissement) par emplacement	
Pour l'électricité, les forains doivent impérativement demander un compteur individuel auprès de Enedis avant chaque arrivée.	

Location de matériel

Quantités	Désignations	Tarifs
Ensembles « Guinguette »		
10	Tables 2.20x0.70m	3 €
20	Bancs	1 €
Autres		
10	Tables 4.50x0.70m avec tréteaux	4 €
6	Bancs	1 €

ASSOCIATIONS : Gratuit – transport assuré par le service technique

PARTICULIERS : Tarif en vigueur – transport assuré par le demandeur

Animaux en divagation

Capture de l'animal : 50€ par animal

Jour de garde à l'atelier municipal : 30€ / jr / animal

Autres

• Dépôts sauvages d'ordures ménagères

Redevance forfaitaire : 150€

• Vente de cordes de bois

Tarif de la corde de bois : 150€

• Location parking communal Quai de l'Hirondelle

18€ par mois

• AOT Ponton : Tarifs pour l'année 2024 (A.O.T) :

Bateau jusqu'à 6m : 385 €

Bateau de 6,01m à 12,50m : 550 €

Bateau de 12,51m à 15m : 660 €

+ Les principales orientations

01. AMENAGEMENTS URBAINS & FONCIERS CENTRE BOURG

- Aménagement Rue des Landes (voirie, trottoirs ...) > budget principal
- Poursuite études et mise en place nouvelles zones d'habitation > budgets annexes
 - Secteur Allée du Parc + secteur rue de la Pomme d'argent/quartier cimetièrre de Grez pilotés avec la société ALTER
 - Secteur Hameau du Roquet 2

02. AMENAGEMENTS CHEMINS RURAUX

Enjeu : (Ré) Aménager les Chemins ruraux, afin de (re) développer des sentiers de randonnée et des liaisons douces tout en les connectant le plus possible ensemble avec le centre bourg.

Le programme prendra plusieurs années et nécessitera l'obtention de subventions.

03. COMPLEXE SPORTIF : MISE AUX NORMES, REAMENAGEMENT et EXTENSION

→ ENJEUX :

- Réaménagement nécessaire du complexe par rapport aux normes d'accessibilité et de sécurité
- Réaménagement structurant / extension et création de locaux supplémentaires en lien avec des attentes des associations et la possibilité d'avoir de nouvelles activités complémentaires et en même temps (sportives et culturelles).

Deux phases sont envisagées :

- **UNE 1^{ÈRE} PHASE** dès les phases d'étude et les phases préparatoires terminées :
 - Réaménagement de l'espace Boule de fort dont connexion avec le hall d'entrée du complexe
 - Mise aux normes sanitaires et lumineuses au sein du complexe
 - Mise en place d'une grande salle de convivialité accolée à la salle B du complexe avec communication visuelle avec cette salle et liaison avec le Hall

→ **UNE 2^{ÈME} PHASE OPTIONNELLE :**

- Réaménagement et extension de la salle de l'Entre deux
- Avec la création d'une entrée indépendante du hall d'entrée du complexe actuel.
- Avec la perspective d'accueillir (en parallèle des activités des salles A et B) plus d'activités culturelles, davantage d'activités de détente au sol, des réunions diverses et éventuellement d'être accessible à des réservations privées (à valider)

Les travaux pourraient commencer début 2026 et se dérouleront sur plusieurs années.

A noter que des subventions conséquentes ont déjà été accordées et que d'autres sont espérées.

04. AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS AU SEIN DU PARC DE LA MAIRIE

- Finalisation du terrain 3x3 (à la place de l'ancien terrain de basket)
- Création d'un espace padel idéalement proche du terrain multisport extérieur. Ce projet bénéficie de nombreuses subventions (Département, Agence nationale du sport...)
- Mise en place de nouveaux jeux extérieurs pour les enfants.
- Aménagement d'un espace pour accueillir une guinguette en 2026

05. PATRIMOINE / EGLISE : TRAVAUX DE RENOVATION ET SECURITE

- Des travaux de Rénovation et de sécurité sont nécessaires pour notre église classée monument historique.
- Les devis estimés sont de plusieurs millions d'euros et nécessitent des recherches de subventions. En cela, l'année 2025 est consacrée à la finalisation des études (prévues au budget), à la préparation du planning de maîtrise d'œuvre ainsi que de travaux de sécurité éventuels (à confirmer).

06. ASSOCIATIONS

Poursuivre nos actions en faveur de notre vingtaine d'associations qui dynamisent la vie du village au travers de subventions ou d'autres aménagements.

Outre la mise à disposition de locaux, différents types de subventions sont actionnés :

06.A Des aides matérielles prises en compte directement au sein du budget de fonctionnement ou du budget d'investissement de la commune et ne transitant pas dans les comptes de l'association comme par exemple :

→ **Complexe sportif / Basket**

Afficheur 24 secondes (sur panneaux salle B) et nouvelle table de marque pour être en conformité avec l'accession au niveau national de l'équipe Sénior 1 féminine.

→ **Amis de Grez-Neuville / L'aquarelle**

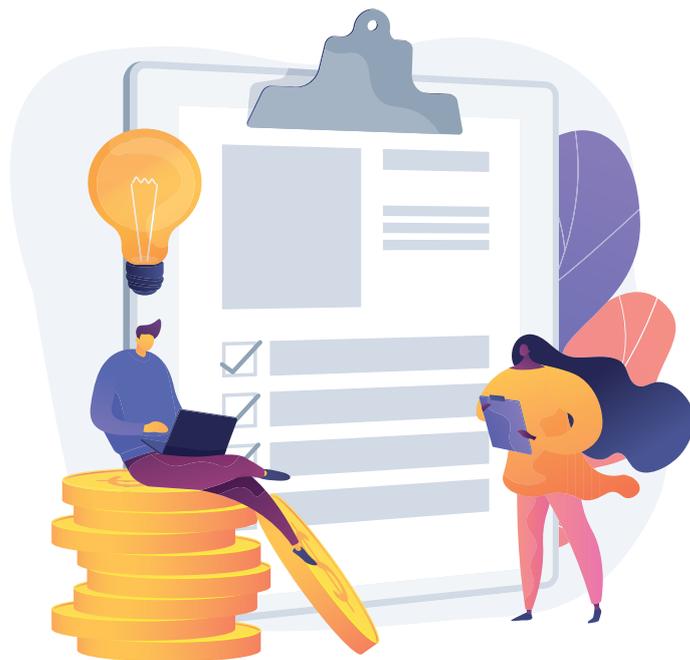
La commune prend en charge depuis 2023 les frais de fonctionnement du nouveau local communal rénové à côté de la bibliothèque et le met à disposition de l'association pendant les périodes d'exposition.

→ **Par ailleurs, pour l'association Au Gré du Livre :**

Depuis 2019, la commune ne verse plus directement de subvention à l'association (1500€ en 2018) car l'animation des bibliothèques a été reprise par la CCVHA. Chaque année, la CCVHA refacture aux communes possédant une bibliothèque une attribution de compensation au titre de la compétence « lecture publique ».

Le montant annuel de cette attribution est de 2690€ pour Grez-Neuville. Elle intègre à la fois une partie animation/fonctionnement (dont réseau internet, acquisition de livres, animation ...) et une partie investissement (étagères, informatique ...).

06.B Des aides financières versées directement aux associations pour les aider dans leur budget de fonctionnement



07. AUTOFINANCEMENT & RESULTATS 2024 :

Pour financer ces projets d'investissement :

- Recherche de subventions (pouvant aller de 5 à 80% en fonction des dossiers) dès que possible au niveau des différentes instances gouvernementales
- Priorisation à l'autofinancement via des budgets prévisionnels réel de fonctionnement pilotés pour dégager une capacité d'autofinancement (C.A.F) de 250 k€ minimum / an (= capacité à investir)

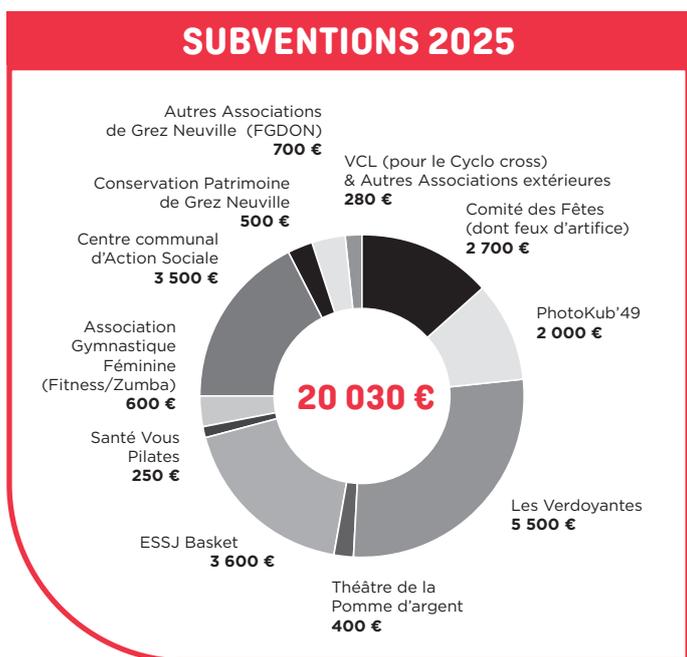
A ce titre, les résultats de l'exercice 2024 et des années antérieures nous ont permis de dégager 1 555 k€ de capacité d'autofinancement pour le financement d'opérations.

Cette capacité à investir de 1 555 k€ va nous permettre de limiter l'appel à l'emprunt bancaire ou à l'imposition.

08. IMPOSITION

En termes d'imposition :

- Pas d'augmentation des taux communaux sur les taxes foncières.
- Ces taux sont de 41,80% pour le foncier bâti et de 41,60% pour le foncier non bâti.



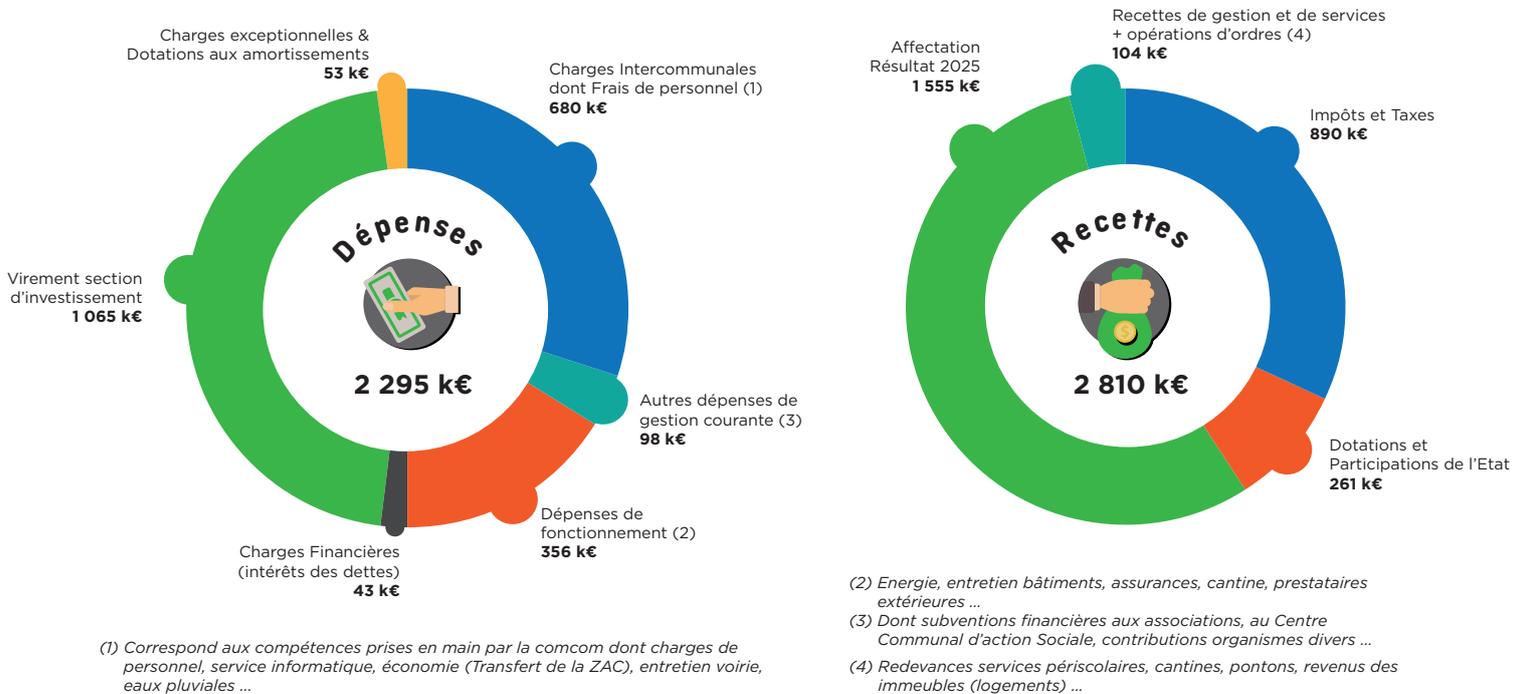
BUDGET PRINCIPAL 2025

Hors budgets annexes concernant les lotissements

+ Fonctionnement : Recettes et dépenses courantes liées à ses missions de service public, de gestion et d'entretien des équipements communaux dont remboursement des intérêts d'emprunt.

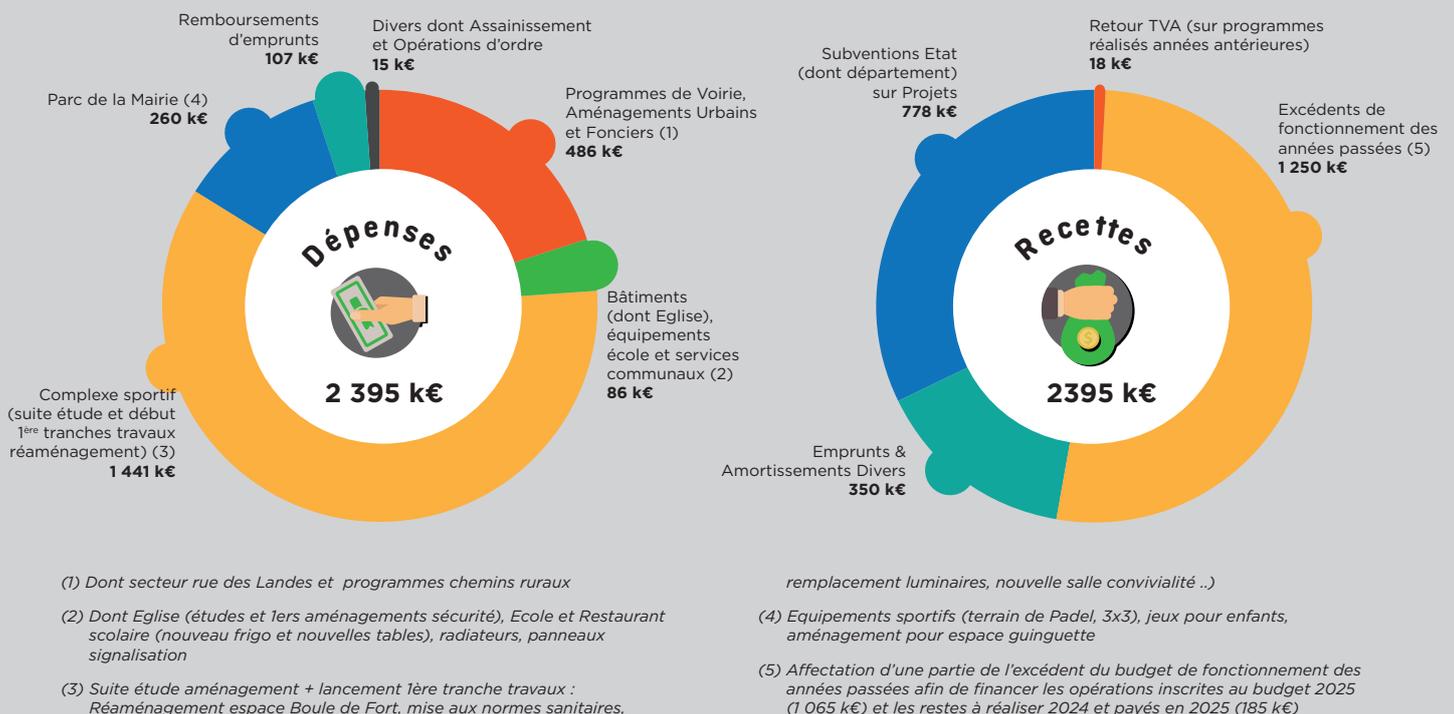
+ Investissement : Dépenses et financements de projets et d'acquisition de nouveaux équipements.

+ FONCTIONNEMENT



Le budget 2025 a été voté avec des recettes de 515 k€ supérieures aux dépenses. Cela correspond en grande partie aux résultats positifs des exercices précédents et non affectés cette année au budget d'investissement 2025. Elles serviront à financer les programmes d'investissements des prochaines années.

+ INVESTISSEMENT



+ L'entrée d'agglomération route de Sceaux-d'Anjou remaniée

Articulation entre bourg et campagne, la route de Sceaux-d'Anjou a vu son environnement évoluer avec la création du nouveau lotissement communal du Vallon du Grez et ses 37 logements. Ce nouveau contexte a conduit les élus à retravailler l'entrée d'agglomération (RD 291) avec l'accompagnement des services l'Agence Technique Départementale du Lion d'Angers afin de déterminer des solutions en termes de sécurité routière.

La création d'un trottoir longeant les maisons, l'écluse pour la traversée piétonne ainsi que le plateau au carrefour du nouveau lotissement renforcent désormais cette entrée d'agglomération et consolident un peu plus la sécurité des riverains.

Le rapport du comptage routier réalisé en mai dernier par l'Agence technique départementale sur la route de Sceaux-d'Anjou - RD 291 a permis d'évaluer l'efficacité de l'aménagement réalisé en 2024. En comparant avec le précédent comptage de 2019, le trafic a augmenté mais reste raisonnable (en deça de 1 000 véhicules par jour) mais surtout, les vitesses ont fortement diminué de l'ordre d'une quinzaine de km/h.

+ La rue des Landes va faire peau neuve



Dans la continuité, des aménagements urbains rue du Port et place de la Chapelle réalisés en 2019-2020 et de ceux de la route de Sceaux-d'Anjou, les prochains travaux de voirie permettront de poursuivre la sécurisation de la route départementale 291. Son aménagement à partir de la fin de l'année a pour objectif de maintenir une vitesse apaisée mais aussi de définir des espaces de stationnements dédiés et des circulations piétonnes séparées de la chaussée.

Afin de répondre à ces objectifs, la mise en place de bordures délimitera l'espace circulé automobile et permettra de former des trottoirs et contenir une noue fonctionnelle. Deux espaces de stationnements permettront une réduction de la largeur de chaussée à 3,50m et induiront une circulation alternée.

Comme pour la route de Sceaux-d'Anjou, l'aménagement permettra de renforcer la notion d'agglomération et ainsi la notion de partage de l'espace circulé.

+ Alerte rue des Borderies

Mi-avril, nous avons procédé, avec les services voirie de la communauté de communes, au comptage de vitesse en sortie du village direction Le Lion d'Angers. Les chiffres sont inquiétants. Il y a tout d'abord un trafic journalier important (près de 800 véhicules) si l'on considère que ce parcours n'est pas dédié au transit. Quant aux vitesses, 41 % des usagers entrant et 24 % des sortants rue des Borderies dépassent les 50 km/h en agglomération.

Ces résultats engageant dès à présent les élus à déterminer des solutions en terme de sécurité routière et à appeler à la plus grande vigilance sur nos routes.

+ Le PLUi des Vallées du Haut-Anjou se construit avec vous

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) vise à fixer les règles d'urbanisme et d'aménagement pour une dizaine d'années, dans les 15 communes qui composent les Vallées du Haut-Anjou. C'est un document très important pour l'avenir de notre territoire. Dès son approbation, il remplacera les documents existants et sera le seul outil réglementaire opposable.

Elus, associations, entreprises, agriculteurs, habitants... le PLUi nous concerne tous car il aborde de nombreuses thématiques de notre quotidien (patrimoine, habitat, mobilités, agriculture, biodiversité, développement économique...). Il détermine également comment et où construire.

Le PLUi devra prendre en compte la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui vise à lutter contre l'artificialisation des sols. En effet, en 2050, dès que nous construirons sur une surface naturelle, agricole ou forestière, il faudra rendre à la nature un autre espace qui était urbanisé...

Comment participer ?

Partagez à tout moment vos observations :

- En consultant le dossier de concertation et inscrivez vos remarques dans le registre à votre disposition au siège de la CCVHA, ou bien à la mairie de Grez-Neuville aux horaires d'ouverture ;
- En envoyant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Place Charles de Gaulle, 49220 Le Lion d'Angers ;
- Ou en écrivant un mail à : concertation-PLUi@valleesduhautanjou.fr.

Des permanences et des réunions publiques ouvertes à tous seront programmées (le calendrier sera diffusé au fur et à mesure de l'avancée du projet).

Vos contributions permettront de construire ensemble un territoire où il fait bon vivre, habiter, se déplacer et travailler.

Plus d'infos : www.valleesduhautanjou.fr/plui/



+ Le marché communal

Chaque mercredi matin, la place de la mairie s'anime autour du marché communal, devenu un rendez-vous apprécié des habitants.

Vous y retrouvez notamment :

- Bruno Vaslin, de la **Boucherie Nomade**, avec ses viandes de qualité et son savoir-faire artisanal,
- La **SAS Bluteau**, qui propose des fruits et légumes frais, en alternance une semaine sur deux.

Un moment simple et convivial pour faire ses emplettes tout en privilégiant les circuits courts.

+ Des food-trucks pour régaler vos soirées

La commune accueille également chaque semaine deux food trucks pour varier les plaisirs et offrir une alternative gourmande aux soirs de semaine :

- **MS Burger** - tous les jeudis soirs, burgers et frites maison sont au menu.
Commandes possibles au 06 79 04 40 53 pour éviter l'attente !
- **Napolizza Truck** - tous les vendredis soirs, de 18h30 à 21h00, venez savourer leurs délicieuses pizzas artisanales.
- À noter également le retour de la **Guinguette Anjouée**, guinguette itinérante qui fait étape dans plusieurs villages de l'Anjou, dont Grez-Neuville. La guinguette Anjouée est présente chaque vendredi soir, sauf le 1er vendredi du mois.

Ces initiatives participent à l'animation de la commune et à la dynamisation de notre vie locale. N'hésitez pas à venir les découvrir... et à en parler autour de vous !

+ Comité des fêtes

Les temps forts du Comité des Fêtes

Tout au long de l'année, le Comité des Fêtes de Grez-Neuville s'engage à faire vivre notre commune à travers des événements conviviaux, festifs et ouverts à tous et cela depuis 1959. Trois grands rendez-vous rythment le calendrier du comité aujourd'hui le tournoi de Palais en mars, le vide grenier annuel en mars, et la fête de Grez-Neuville en juin.



+ ESSJ Basket

L'équipe Seniors Filles 1 de l'ESSJ évolue en Pré-National depuis deux saisons, elles terminent à la 3ème place du classement, synonyme de montée en National 3 Féminines. C'est une formidable récompense pour l'équipe composée en majorité de joueuses formées au club (8/10). Une nouvelle aventure pour l'ESSJ qui découvrira le niveau National dès septembre prochain, les rencontres auront lieu principalement le dimanche après-midi au complexe sportif.



+ Photokub 49

L'association Photokub49 est composée d'une équipe de 30 membres passionnés et investis, s'inscrivant dans la vie culturelle de Grez-Neuville.

Les membres de cette association se réunissent tous les jeudis soir pour échanger, pratiquer et progresser en photographie.

Leur activité phare est l'exposition Grand Format. Cette année, pour sa neuvième édition, elle est exposée à Grez-Neuville, sur le quai en bordure de la Mayenne et dans le parc de la mairie. Les thèmes de cette année sont : Agriculture, Reflets et Libre.

Cette exposition est le moment fort de l'association, elle met en valeur le travail de Photokub49, tout en embellissant le village de Grez-Neuville.

Cette exposition Grand Format est visible jusqu'à fin octobre.

+ Aquarelle

5 avril au 1er mai	Dominique Lahy, peintre
3 mai au 1er juin	Serge Papeta, peintre aquarelliste
7 juin au 9 juin (pentecôte)	Exposition photo, association Photokub,
14 juin au 6 juillet	Valérie Guesnay, peintre, Sylvie Landelle, peintre pastelliste et Mathilde Lecat, sculptrice
12 juillet au 3 août	Ray Pilard, peintre
9 août au 31 août	Tiphany Fievet, peintre
6 septembre au 28 septembre	Christine Lacaille, peintre plasticienne
4 octobre au 26 octobre	JD Maysonave, sculpteur et JC Rétif, peintre
31 octobre au 23 novembre (vernissage vendredi soir)	JP Doumenjou, sculpteur et Karine Breton, peintre
29 novembre au 21 décembre	Carmen Bernaudeau, dessinatrice, Jamel Zeddou, sculpteur

Ouvert les week-ends et jours fériés



PATRIMOINE GREZ-NEUVILLE
patrimoinedegrezneuville@gmail.com



Collectons les témoignages de l'histoire de Grez-Neuville pour protéger et relater la mémoire de notre village
L'Association Patrimoine de Grez-Neuville réunit des habitants très attachés à l'histoire de Grez-Neuville

Vous détenez des témoignages de la vie d'autrefois dans notre village ?

- Images, photos, cartes postales, tableaux
- Articles de presse, courriers, livres, cahiers
- objets emblématiques,...

Vous souhaitez apporter votre contribution à nos travaux, ne pas laisser partir dans les oubliettes ces précieux témoignages dont le sens risque de se perdre rapidement ?

Nous vous proposons au choix :

- de nous permettre de les reproduire avant de vous les rendre
- ou si vous préférez, de nous en faire don afin d'en assurer la sauvegarde.

Toute utilisation garanti, par écrit, les conditions d'utilisation que vous préciserez bien entendu.

Ci-dessous, les personnes de l'association à contacter pour nous faire part des éléments que vous pourriez nous communiquer :

DUTASTA Martine - BRAUD Marie-Claire
LE-GOLVAN Martine - DUBLE Chantal

pour l'Association Patrimoine de Grez-Neuville



+ Association Patrimoine

En plus de la collecte de documents photos... nous organisons avec des jeunes et moins jeunes des rencontres causeries pour relater la vie communale d'hier à aujourd'hui. En 2026 l'association espère organiser une exposition sur le thème des écoles à Grez Neuville.

+ Les Verdoyantes



Les Verdoyantes
FESTIVAL CULTUREL



Programme de la saison 2025

SAMEDI 28/06
SALCY PYTHON
Pop rock
20H30

DIMANCHE 29/06
Cie LES ANJOUÉS
«Les corruptibles»
G. BARTHÉLÉMY
15H00

DIMANCHE 06/07
Cie DU CARREAU DE LA FENÊTRE...
«Dom Juan», Molière
M.DISPARTI
20H30

DIMANCHE 20/07
LES FRANGLAIS
Variété
Duo de reprises en acoustique
20H30

DIMANCHE 27/07
Cie LA CERISE SUR LE TRÉTEAU
«Et pendant ce temps Simone veille»
H.GAY
20H30

SAMEDI 09/08
Cie TRPL
«Les midinettes de Jaques Hadjaje»
C. de la GUILLONNIÈRE
20H30

DIMANCHE 24/08
BB SOUL
Duo pop rock
20H30

DIMANCHE 31/08
Cie DE LA POMME D'ARGENT
«Les Crapauds Fous»
N. CHAPELIÈRE
15H00

BUVETTE :
BIÈRES & JUS DE FRUIT
*alcool interdit aux moins de 18 ans
boire avec modération

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Ou retrouvez-nous sur notre site internet

 = Tarif au choix 5€,10€,15€



+ Rentrée septembre 2025 : ouverture d'une nouvelle classe élémentaire

Les effectifs à l'école la Garenne ayant augmenté ces dernières années (116 en 2023/2024, 131 en 2024/2025), l'ouverture d'une 6^{ème} classe est confirmée pour septembre 2025.

+ Restauration scolaire : étude acoustique

Une étude acoustique a été réalisée par la SMIA d'Avrillé au mois de décembre 2024 au cours des deux services du midi.

Des mesures de prévention existent déjà :

- faux-plafonds acoustiques sur la totalité du plafond (176 m²),
- pieds de tables et chaises anti-dérapants,
- stores sur les surfaces vitrées (88 m²).

Les résultats des mesures acoustiques sont globalement très corrects. La SMIA nous a conseillé cependant de prendre des mesures pour réduire le bruit pendant les services. Ainsi, des mesures de réorganisation ont été prises début janvier pour limiter le bruit. Par ailleurs, 16 nouvelles tables dotées d'un plateau de 26 mm anti-bruit vont être livrées prochainement. L'ensemble de ces mesures devraient réduire la fatigue auditive.

+ La Garenne se jette à l'eau !

Cette année, les élèves de l'école La Garenne ont exploré le thème de l'eau en littérature, poésie, chanson, histoire et sciences. Les classes élémentaires sont allées visiter l'exposition sur la crue de 1995 et sont allées découvrir, sur place, les lieux de cette inondation.

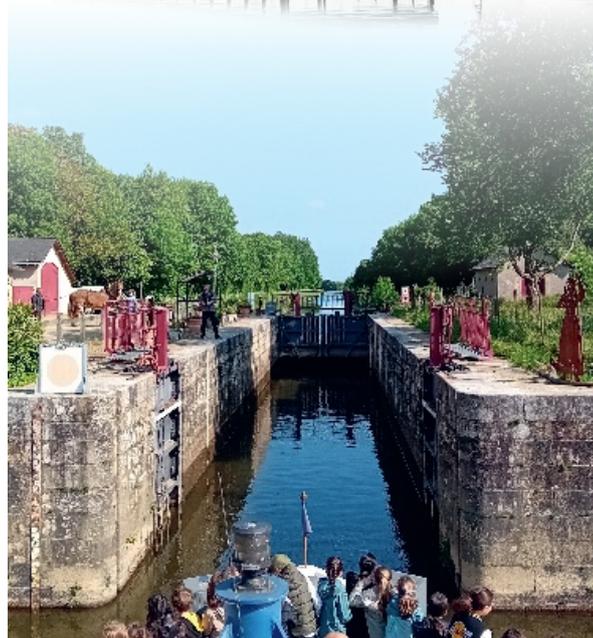
Au mois de mai, tous les élèves, de la maternelle au CM2, ont pris le bateau l'Hirondelle à partir la cale de Grez-Neuville, pour naviguer sur la Mayenne et l'Oudon, jusqu'au Lion d'Angers, avec passage de l'écluse et halage par le cheval Nuage.

Au mois de juin, direction Brissac Quincé pour découvrir la pêche et le milieu aquatique autour de l'étang.

En dehors du thème de l'eau, les Toutes Petites Sections et les Petites Sections ont exploré en utilisant tous leurs sens l'exposition Tactiles textiles à la galerie L'aquarelle.

Tous les élèves de l'école ont pu aussi participer à un rallye lecture à la bibliothèque municipale sur le thème « Aventuriers, aventurières ». Ils ont aussi visionné les deux sélections de courts métrages du programme Chenaplans au Festival Premiers Plans d'Angers et voter pour leur film d'animation préféré.

Une année riche en découverte !



+ Projet d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc de la mairie

La commune ne disposant pas d'aire de jeux pour les jeunes enfants, un projet a été étudié, avec des structures réalisées en robinier pour s'intégrer dans le parc de la mairie, comprenant :



Une structure pour les plus jeunes, avec parcours de motricité, tour et toboggan (hauteur de chute d'1 m), ainsi qu'une « forêt de mâts »,



Une structure pour les plus grands, avec parcours, 2 tours, passerelle et 2 toboggans (hauteurs de chute de 2,1 m et 1,8 m),

Une balançoire avec 2 sièges, dont 1 nacelle pour les plus petits,



Du mobilier urbain avec bancs, fauteuils, chaises longues et ensemble de pique-nique viendraient compléter cet espace de jeux et de détente.

Ce projet pourrait être réalisé au cours de l'hiver 2025/2026, sous réserve de l'obtention d'une subvention.



+ Commémoration du 08 mai 2025

Chers Grez-Neuvillois, le conseil municipal est honoré de vous informer qu'à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, qui s'est tenue au cimetière de Neuville, une trentaine de participants a assisté à la cérémonie, dont une dizaine d'enfants et adolescents âgés de 2 à 20 ans. Deux élèves de notre école ont eu l'honneur de lire des textes et poésies de circonstance. Ce **80^{ème} anniversaire** a été célébré comme il se doit, en présence de nos aînés et de nos porte-drapeaux, que nous remercions à nouveau chaleureusement.



+ Commémoration des 30 ans de la crue

A l'occasion des 30 ans de la crue de 1995, des photographies ont été exposées dans la galerie d'art l'Aquarelle du 06 au 12 janvier 2025. Une soirée débat a également été organisée le vendredi 10 janvier. En 1995, à Grez-Neuville, ce sont 34 maisons qui ont été inondées et qui ont entraîné un élan de solidarité de la part des habitants, ainsi que l'appui des pompiers pour y faire face. Ainsi, trente ans plus tard, le Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) a choisi de revenir sur cet épisode mais aussi de transmettre des messages de prévention face à ce risque parfois sous-estimé. Un grand merci à l'association du patrimoine pour le travail de recueil des photographies.



→ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage, d'entretien ou de jardinage bruyants (tondeuse, perceuse, etc.) sont autorisés uniquement :

- Du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**,
- Le samedi de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**,
- Le dimanche et les jours fériés de **10h00 à 12h00**.

→ Déchets et dépôts sauvages

INFO SUR LES BACS.

Les dépôts sauvages sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire communal. Ils nuisent à la propreté, à l'environnement et peuvent faire l'objet d'une verbalisation.



→ Animaux en divagation

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Les propriétaires sont invités à ramasser les déjections de leurs animaux.

+ Quelques règles pour mieux vivre ensemble au quotidien

Le respect de l'environnement et des autres commence souvent par des gestes simples. Pour préserver un cadre de vie agréable pour tous, il est important que chacun respecte quelques règles essentielles de civilité :

→ Stationnement gênant ou abusif

Le stationnement doit respecter les règles du Code de la route, notamment devant les passages piétons, les entrées de garage, les trottoirs et les zones de livraison.

Pour lutter plus efficacement contre les incivilités, **la commune s'est récemment dotée d'un dispositif de procès-verbal électronique**. Cela permet désormais au Maire et aux agents habilités de verbaliser les infractions de stationnement gênant ou dangereux.

Ce rappel a pour but de favoriser le respect mutuel et la tranquillité de tous. Merci à chacun pour sa vigilance et son engagement dans cette démarche collective.



→ Vers une génération sans tabac

Au 1er juillet, il sera interdit de fumer dans les parcs et jardins publics, aux abords des établissements scolaires, des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives, sur les plages et dans les abris bus, et ce, en plus des aires de jeux pour enfants, lieux dans lesquelles cette interdiction est déjà en vigueur. Comme pour les lieux déjà concernés par l'interdiction, le non-respect de celle-ci pourra engendrer une contravention de quatrième classe, soit 135 euros.



Mémo tri

Secteurs Anjou Loir et Sarthe, Les Hauts d'Anjou et Lionnais 2025

Emballages et papiers

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Uniquement en vrac, PAS EN SAC

- TOUS LES PAPIERS
- TOUS LES EMBALLAGES ET LES BRIQUES EN CARTON
- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
- LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Ordures Ménagères

- ESSUIE-TOUT ET MOUCHOIRS
- LA VAISSELLE CASSÉE
- LES TEXTILES HYGIÉNIQUES
- LES OBJETS EN PLASTIQUE
- LES AUTRES DÉCHETS

Verre

LES BOUTEILLES, LES BOCAUX ET LES POTS EN VERRE

L'emplacement des colonnes à verre est disponible sur : www.3rdanjou.fr

Composteur

Epluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, restes alimentaires, essuie-tout, déchets verts du jardin, litière d'animaux herbivores (lapin, cochon d'Inde, hamster...), etc.

CITEO

Retrouvez plus d'informations sur les déchets sur notre site internet : www.3rdanjou.fr

Mémo collecte

Les erreurs à éviter pour une collecte optimisée

BACS TROP LOIN DE LA ROUTE

SAC DÉBORDANT LE COUVERCLE DOIT ÊTRE FERMÉ

BACS POSITIONNÉS À L'ENVERS

SAC OU TOUT AUTRE OBJET POSÉ SUR LE COUVERCLE DU BAC

SAC POSÉ SUR LE BORD DE LA ROUTE OU À CÔTÉ DU BAC

SAC PRÉSENT SUR LA COLLERETTE

BAC TROP PROCHE D'UN OBSTACLE (POTEAU, ARBRE, VÉHICULE, ETC.)

BACS JAUNES ET GRIS INTERCALÉS

LANNIÈRE OU SAC QUI DÉPASSE DU BAC

Pour votre sécurité

Merci de ne pas vous approcher du bras de collecte automatisé lorsqu'il est en mouvement.

Les bons gestes à adopter

- Respectez le marquage au sol lorsqu'il est présent
- Déposez des sacs bien fermés dans le bac ordures ménagères
- Alignez les bacs par couleur en cas de regroupement
- Alignez les bacs par couleur en cas de regroupement
- Vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques en carton pour gagner de la place (sans tasser)
- Le bac doit être à 1 mètre de tout obstacle

Si votre bac est cassé, contactez les 3R D'Anjou pour obtenir une assistance. Plus d'informations sur le tri et la collecte des déchets au 02 41 59 61 73 ou sur : www.3rdanjou.fr

Mémo apport volontaire

Comment ça marche ?

Présentez votre carte service déchets devant le lecteur, puis ouvrez la trappe pour y déposer vos déchets. (La même carte que pour les déchèteries, il faut savoir qu'une ouverture du tambour ne vous décompte pas une entrée en déchèterie).

Jusqu'à 50 L maximum par apport.

EMBALLAGES ET PAPIERS

En vrac dans la colonne.

Vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques en carton pour gagner de la place.

Inutile de laver vos emballages, il suffit seulement de bien les vider, sans les imbriquer.

Uniquement en vrac, PAS EN SAC

ORDURES MÉNAGÈRES

À déposer dans un sac de 50 L maximum bien fermé.

Retrouvez toutes les colonnes et les détails de facturation sur notre site internet : www.3rdanjou.fr